



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Délibération n° 2026.30

OBJET : Etablissement de la liste de volontaires Commission Contrôle Listes Électorale

MEMBRES PRÉSENTS :

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Valérie BILLEQUIN	pouvoir donné à	Joffrey DUPOIZAT
Christophe MARAUX	pouvoir donné à	Arnaud ROY
Thierry PASQUIER	pouvoir donné à	Marion FAURE

MEMBRES ABSENTS :

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Paulette BERNABEU

M. le Maire rappelle que la liste électorale de la commune est extraite d'un répertoire électoral unique et permanent. Ce répertoire est tenu par l'Institut national de la statistique et des études économiques aux seules fins de gestion du processus électoral.

Dans chaque Commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure également de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent.

Ses membres sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Il appartient au Maire de transmettre la liste des conseillers municipaux volontaires et prêts à participer aux travaux de la commission qui sera composée de 5 membres.

Dans les communes dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale
- de deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code électoral et notamment ses articles R7 et L19

CONSIDERANT comme le rapporte le Maire que le Conseil municipal peut constituer le lieu de consultation pour proposer la liste de conseiller municipaux volontaires et qu'il est tout à fait possible de proposer par ailleurs une liste de suppléants,

CONSIDERANT que le Conseil municipal est constitué de 3 listes ayant permis l'élection de conseillers municipaux et que si le nombre de volontaires de chaque liste le permet, 3 conseillers de la liste « Nous Sommes Tous Saint Genis Les Ollières », 1 conseiller de la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 1 conseiller de la liste « Agir Ensemble » pourront être nommés par le Préfet

Après en avoir délibéré,

- **ETABLIT la liste de volontaires suivant à proposer au Préfet en vue de la constitution de membres titulaires :**
 - o **Pour la liste « Nous sommes tous Saint Genis les Ollières » : Vincent BOUDE, Valérie BILLEQUIN, Elodie JUNIQUE**
 - o **Pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » : Cyrielle TABOUILLOT GRANGE et Hector PENIN**
 - o **Pour la liste « Agir Ensemble » : Anne CALENDRAS**
- **CHARGE M. le Maire ou son représentant à faire cette proposition au Préfet**

Résultat du vote : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 03/04/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 02 avril 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT



Le secrétaire de séance,

Paulette BERNABEU